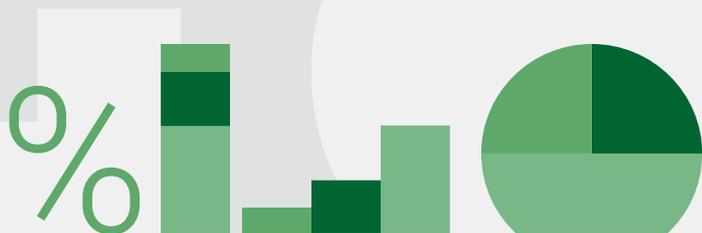


Actualités OFS



21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Neuchâtel, novembre 2018

Services à la population et disparités régionales

Distances d'accès aux services de la vie courante, en 2015

En 2015, un habitant vit en moyenne à 600 mètres d'un magasin d'alimentation ou à deux kilomètres d'une pharmacie. Les distances moyennes aux services de la vie courante sont systématiquement plus courtes dans les villes qu'en milieu rural et plus de 80% de la population réside à 500 mètres au plus d'un arrêt de transports publics. Ces exemples de résultats sont tirés de la statistique des services à la population qui mesure, sur la base du réseau routier, la distance moyenne entre une région habitée et le service le plus proche.

Une offre suffisante en biens et services d'usage quotidien joue un rôle essentiel en termes de qualité de vie et d'attractivité d'un lieu. La plupart des personnes souhaitent, par exemple, pouvoir faire leurs achats sans y consacrer beaucoup de temps ou devoir parcourir de grandes distances. Dans le contexte actuel du développement des services en ligne, l'importance de l'accessibilité physique de certains services tend bien sûr à diminuer. Néanmoins, la proximité des commerces et services courants facilite la vie des résidents, notamment des personnes à mobilité réduite. Cette analyse porte sur les distances d'accès, en Suisse, à une trentaine de services de la vie courante.

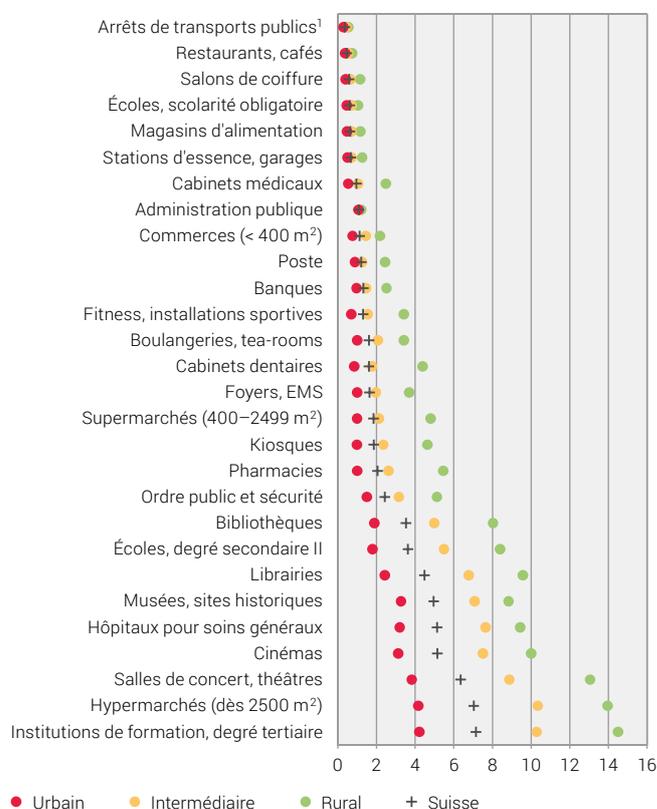
Une école de la scolarité obligatoire à moins d'un kilomètre

Les distances d'accès aux services calculées sur la base du réseau routier présentent de fortes variations selon le type de service considéré (G1). Ainsi, les hypermarchés se situent à une distance moyenne 15 fois plus grande que les restaurants et cafés.

Distance moyenne jusqu'au service le plus proche selon le type d'espace, en 2015

Calculée selon le réseau des routes, en km

G1



¹ valeurs de l'année 2017

La plupart des services courants, comme par exemple les écoles de la scolarité obligatoire, les restaurants et cafés et les magasins d'alimentation, sont accessibles en moyenne à moins d'un kilomètre. Les services culturels¹ – bibliothèques, cinémas, musées ou théâtres – plus rares et concentrés la plupart du temps dans les centres régionaux de grands bassins de population, ont quant à eux des distances d'accès plus importantes (entre 3,5 et 6,4 kilomètres en moyenne).

En Suisse, en 2015, 63% de la population (5,2 millions d'habitants) vit dans les régions urbaines, 21% (1,8 million) dans les régions intermédiaires et 16% (1,3 million) dans les régions rurales (voir encadré page 4 pour la définition). Pour l'ensemble des services observés, les distances d'accès sont systématiquement plus élevées dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Dans les régions intermédiaires ces distances se situent toujours entre les valeurs des régions urbaines et rurales et sont de manière générale plus élevées que la moyenne suisse.

Si pour des services comme l'administration publique, les restaurants et cafés et les arrêts de transports publics (sans distinction du niveau de qualité de desserte), la différence d'accessibilité entre les régions urbaines et rurales reste faible, il en va autrement pour les services du domaine de la santé (cabinets médicaux et dentaires, pharmacies), pour lesquels la distance à parcourir en milieu rural est environ cinq fois plus élevée qu'en milieu urbain. Dans le cas des hôpitaux pour soins généraux toutefois, les disparités relatives ville-campagne s'avèrent moins importantes.

Les services culturels présentent également des différences marquées entre le milieu rural et le milieu urbain. Les cinémas, par exemple, sont accessibles en moyenne à un peu plus de trois kilomètres en ville contre dix kilomètres à la campagne.

Zoom sur un choix de quelques services

Dans le but de produire une analyse territoriale plus fine, un choix de six services a été retenu: les restaurants et cafés, les magasins d'alimentation, les écoles de la scolarité obligatoire ainsi que les écoles du degré secondaire II, les cabinets médicaux et les pharmacies.

Une répartition territoriale différenciée

La répartition des distances d'accès sur le territoire suisse est représentée dans une série de six cartes (G2). Les mêmes classes de distance y ont été utilisées, afin de pouvoir comparer aisément les services entre eux.

Sur l'ensemble des six services choisis, le schéma de répartition des distances d'accès suit, de manière plus ou moins nette, la distribution de la population dans le territoire. Les régions moins densément peuplées (notamment les régions rurales et de montagne) affichent des distances d'accès plus élevées que les régions plus densément peuplées (la région du Plateau ainsi que certains centres touristiques alpins). Ce schéma de répartition se remarque en particulier dans le cas des magasins d'alimentation et des écoles de la scolarité obligatoire.

L'accessibilité aux restaurants et cafés montre de faibles disparités sur l'ensemble de la Suisse. Plus de 90% de la population se situe à un kilomètre au plus du prochain établissement (G3). Ce taux est de 96% en région urbaine et de 77% en région rurale. Les distances d'accès à ce service sont notamment courtes dans les régions à vocation touristique, comme certaines vallées alpines.

L'accessibilité aux cabinets médicaux et encore plus nettement aux pharmacies montre des disparités plus importantes, avec des distances d'accès plus courtes dans les centres urbains qu'en périphérie. Pour les pharmacies, plus de 50% de la population se situe à un kilomètre au plus du prochain établissement. Ce taux est de 67% en région urbaine et de 11% en région rurale. Il faut toutefois souligner que la présence de pharmacies est notamment déterminée par la réglementation de la remise de médicaments par les médecins privés (propharmacie), définie au niveau cantonal. On observe des distances d'accès plus grandes dans les cantons – principalement germanophones – dans lesquels la propharmacie est autorisée.

Le schéma centre-périphérie est encore plus marqué pour les écoles du degré secondaire II. 28% de la population habite à un kilomètre au plus de ce type d'école alors que 11% réside à plus de huit kilomètres. Ce service se concentre avant tout dans les régions densément peuplées et dessert un large bassin de population. Les distances d'accès augmentent ainsi nettement pour les personnes résidant hors des régions urbaines. La part de la population située à un kilomètre au plus de la prochaine école de ce degré est de 41% en région urbaine contre 8% dans l'espace intermédiaire et moins de 3% en région rurale.

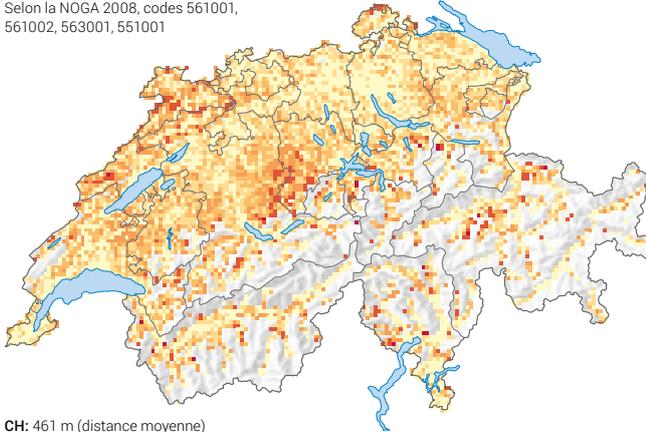
¹ L'univers utilisé pour l'analyse correspond aux entreprises soumises à une cotisation AVS obligatoire (OFS – STATENT, voir encadré méthodologique). Certains prestataires, en particulier dans le domaine culturel (p. ex. musées, bibliothèques), n'atteignent pas cette limite et ne sont par conséquent pas pris en compte. Les activités accessoires ne sont également pas considérées, comme par exemple la présentation de spectacles dans des salles communales.

Accessibilité d'un choix de services, en 2015

G2

Restaurants et cafés

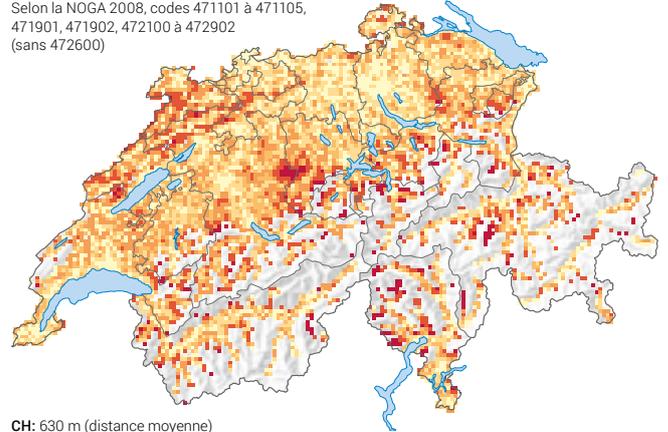
Selon la NOGA 2008, codes 561001, 561002, 563001, 551001



CH: 461 m (distance moyenne)

Magasins d'alimentation

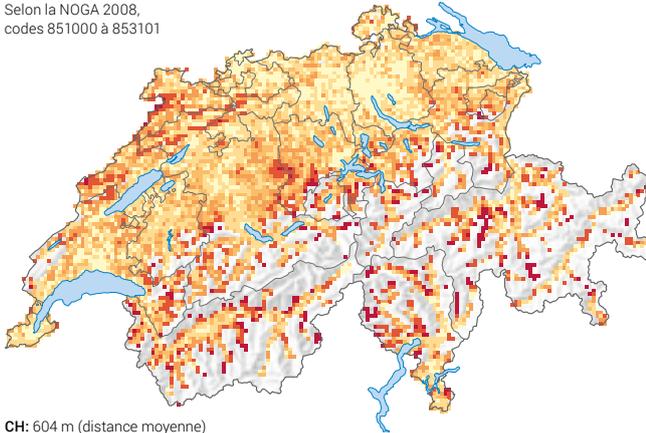
Selon la NOGA 2008, codes 471101 à 471105, 471901, 471902, 472100 à 472902 (sans 472600)



CH: 630 m (distance moyenne)

Ecoles, scolarité obligatoire

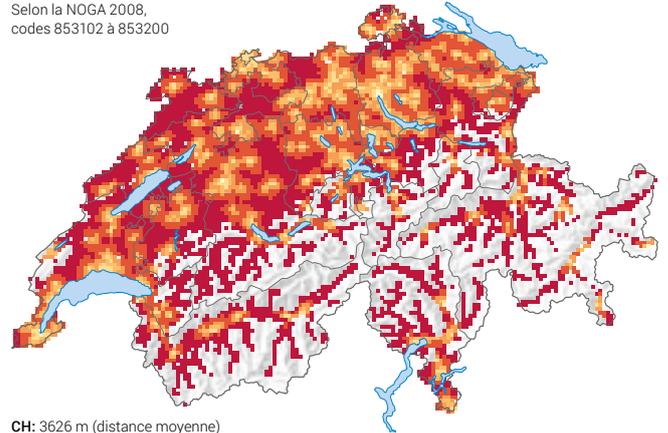
Selon la NOGA 2008, codes 851000 à 853101



CH: 604 m (distance moyenne)

Ecoles, degré secondaire II

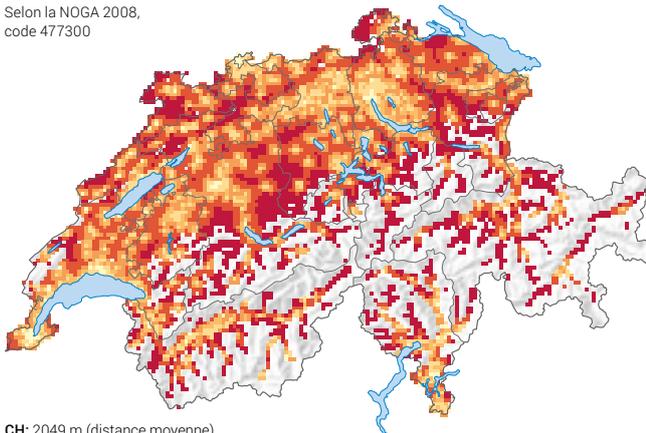
Selon la NOGA 2008, codes 853102 à 853200



CH: 3626 m (distance moyenne)

Pharmacies

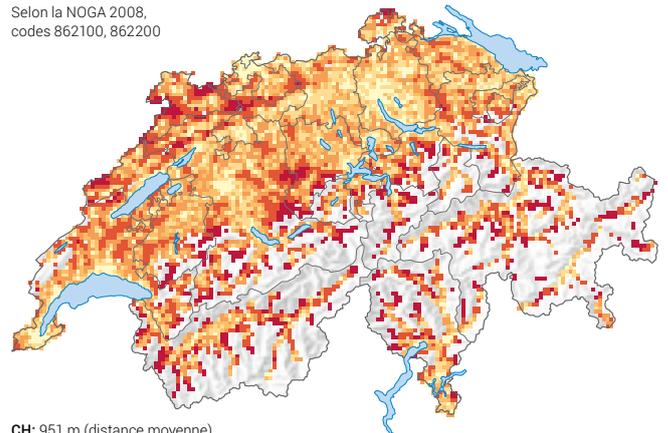
Selon la NOGA 2008, code 477300



CH: 2049 m (distance moyenne)

Cabinets médicaux

Selon la NOGA 2008, codes 862100, 862200



CH: 951 m (distance moyenne)

0 25 km

Distance¹ au service le plus proche en mètres



Résolution: 4 km²

¹ calculée selon le réseau des routes (swissTLM^{3D}) et pondérée par la population résidente

Les centres ruraux mieux desservis que les régions périurbaines

Une analyse en fonction de la typologie des communes (voir encadré) confirme les observations précédentes (G4): on observe dans l'ensemble un gradient plus ou moins régulier entre des distances inférieures à la moyenne pour les communes urbaines et supérieures pour les communes rurales. Les variations entre les catégories de communes sont particulièrement marquées pour les cabinets médicaux, les pharmacies et les écoles du degré secondaire II. Pour accéder à ces services depuis une commune rurale périphérique, il faut par exemple faire un chemin six à dix fois plus long que depuis une commune urbaine d'une moyenne ou grande agglomération.

Dans le cas des cabinets médicaux, des pharmacies, des magasins d'alimentation et des restaurants et cafés, les communes périurbaines de moyenne et faible densité affichent des distances moyennes au service le plus proche similaires ou plus élevées que les communes d'un centre rural. Les deux types de communes périurbaines de moyenne et faible densité, par définition plus résidentielles et à proximité de centres urbains, ont une diversité de services inférieure aux communes d'un centre rural. Ces dernières jouent le rôle de pôle d'activité régional et bénéficient d'un niveau d'équipement en services relativement élevé.

Typologies territoriales:

L'analyse s'appuie sur deux typologies territoriales de l'OFS.

La typologie des communes 2012 en 9 catégories différencie l'espace en fonction de critères de densité, de taille et d'accessibilité. Les 9 catégories sont les suivants:

- 11 – commune urbaine d'une grande agglomération
- 12 – commune urbaine d'une agglomération moyenne
- 13 – commune urbaine d'une petite ou hors agglomération
- 21 – commune périurbaine de forte densité
- 22 – commune périurbaine de moyenne densité
- 23 – commune périurbaine de faible densité
- 31 – commune d'un centre rural
- 32 – commune rurale en situation centrale
- 33 – commune rurale périphérique

La typologie urbain-rural 2012 découle directement de la précédente et comporte trois catégories:

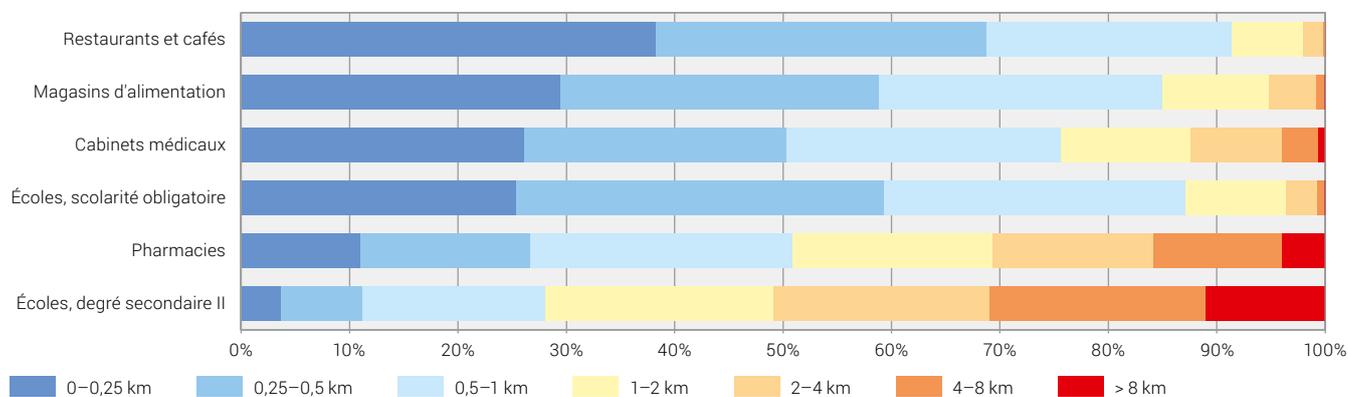
- 1 – urbain (composé des catégories 11, 12 et 13)
- 2 – intermédiaire (composé des catégories 21, 22 et 31)
- 3 – rural (composé des catégories 23, 32 et 33)

Plus de détails: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Analyses territoriales → Niveaux géographiques

Accessibilité à un choix de services, en 2015

Part de la population résidante selon les classes de distance¹

G3



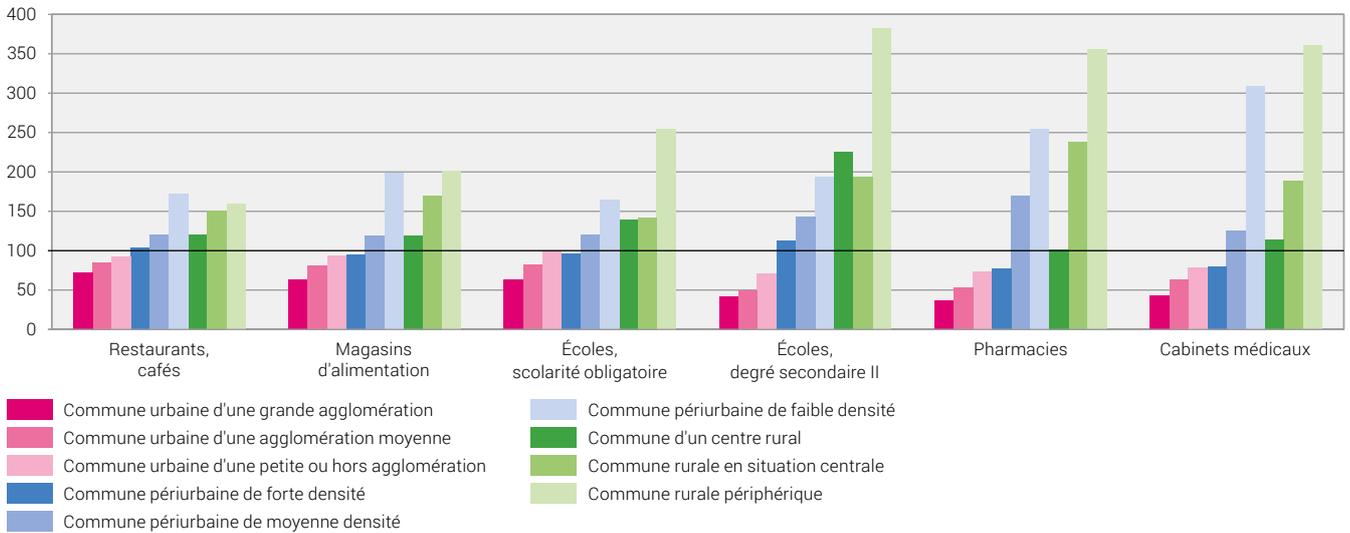
¹ calculée selon le réseau des routes

Distance moyenne jusqu'au prochain service, en 2015

Calculée selon le réseau des routes

G4

Indice Suisse = 100



Source: OFS – Services à la population

© OFS 2018

Des évolutions contrastées pour les cabinets médicaux

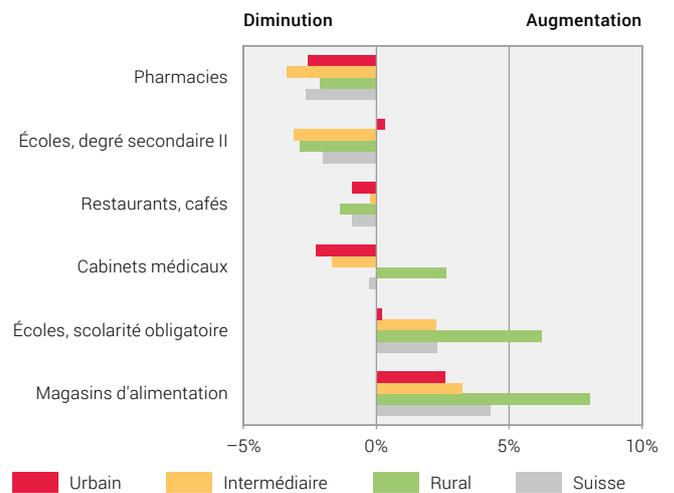
Les variations dans le temps de la distance d'accès aux services peuvent s'expliquer par différents facteurs, notamment le nombre d'établissements et leur localisation, ainsi que la répartition de la population sur le territoire.

Entre 2011 et 2015, l'évolution des distances d'accès aux six services retenus varie en moyenne suisse entre -2,7% (pharmacies) et +4,3% (magasins d'alimentation) (G5). Ces valeurs nationales masquent des variations régionales contrastées. Ainsi, durant cette période, les distances moyennes aux magasins d'alimentation ont augmenté de 8% dans les régions rurales contre un peu moins de 3% dans les régions urbaines. Les distances d'accès aux écoles de la scolarité obligatoire ont augmenté trois fois plus dans les régions rurales que dans les régions intermédiaires et sont restées stables dans les régions urbaines. Les distances d'accès aux cabinets médicaux ont quant à elles évolué de manière opposée en fonction du type d'espace: elles ont diminué dans les régions urbaines (-2,3%) et intermédiaires (-1,7%) et, en revanche, augmenté dans les régions rurales (+2,6%).

Distance moyenne¹ jusqu'au service le plus proche selon le type d'espace

Évolution entre 2011 et 2015

G5



¹ calculée selon le réseau des routes

Source: OFS – Services à la population

© OFS 2018

Les arrêts de transports publics sous la loupe

Les distances aux arrêts de transports publics tels qu'elles sont présentées dans la première partie de cette publication ne tiennent pas compte de la cadence de desserte, ni du mode de transport desservant l'arrêt. Ces paramètres étant essentiels pour l'utilisateur, il convient de les intégrer dans l'analyse.

Dans les centres des grandes agglomérations, les nœuds ferroviaires à moins de cinq kilomètres

Les distances d'accès aux différentes catégories d'arrêts de transports publics présentent de fortes variations (G6). La catégorie 1 (nœuds et lignes ferroviaires à haute cadence, voir encadré) regroupe le plus petit nombre d'arrêts (moins de 1% d'un total d'environ 23 000) et présente les plus grandes distances d'accès. Ce constat est valable tant au niveau suisse que pour chaque type de commune. De la catégorie 1 à la catégorie 5 (arrêts régionaux ou locaux à faible cadence), le nombre d'arrêts augmente et les distances d'accès diminuent par conséquent. Ainsi, la catégorie 5, qui regroupe près de 50% du nombre total d'arrêts de transports publics, présente globalement les plus faibles distances d'accès.

Outre la quantité des arrêts, leur répartition territoriale a également un impact sur les distances. Les arrêts de transports publics des catégories 1, 2, 3 et 4, principalement situés à l'intérieur des agglomérations, présentent ainsi de manière générale des distances d'accès supérieures pour les communes rurales. A l'inverse, les arrêts de catégorie 5 sont répartis de manière relativement uniforme sur le territoire et les disparités entre les types de communes restent faibles.

Les catégories d'arrêts de transports publics (TP)

Chaque arrêt de transports publics desservi au moins une fois par jour entre 6h et 20h sur le territoire suisse a fait l'objet d'une classification de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) selon des critères de fréquences et de mode de transport. Etablie sur la base de la norme SN 640 290 de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), cette classification en six catégories permet de mesurer la qualité de desserte des arrêts. De manière schématique, la catégorie 1 représente des arrêts centraux desservis par des trains selon une fréquence inférieure à cinq minutes (ou inférieure à dix minutes pour les nœuds ferroviaires). A mesure que la catégorie augmente, la cadence diminue et le mode de transport devient plus régional, voire local. La catégorie 5 regroupe ainsi les arrêts desservis par des trains avec une cadence de 40 à 60 minutes, par des bus, des cars postaux, des tramways ou des bateaux avec une cadence de 20 à 60 minutes, ou par des transports à câble. Les arrêts dont la cadence est supérieure à 60 minutes ne sont pas catégorisés et correspondent ici au *reste des arrêts*.

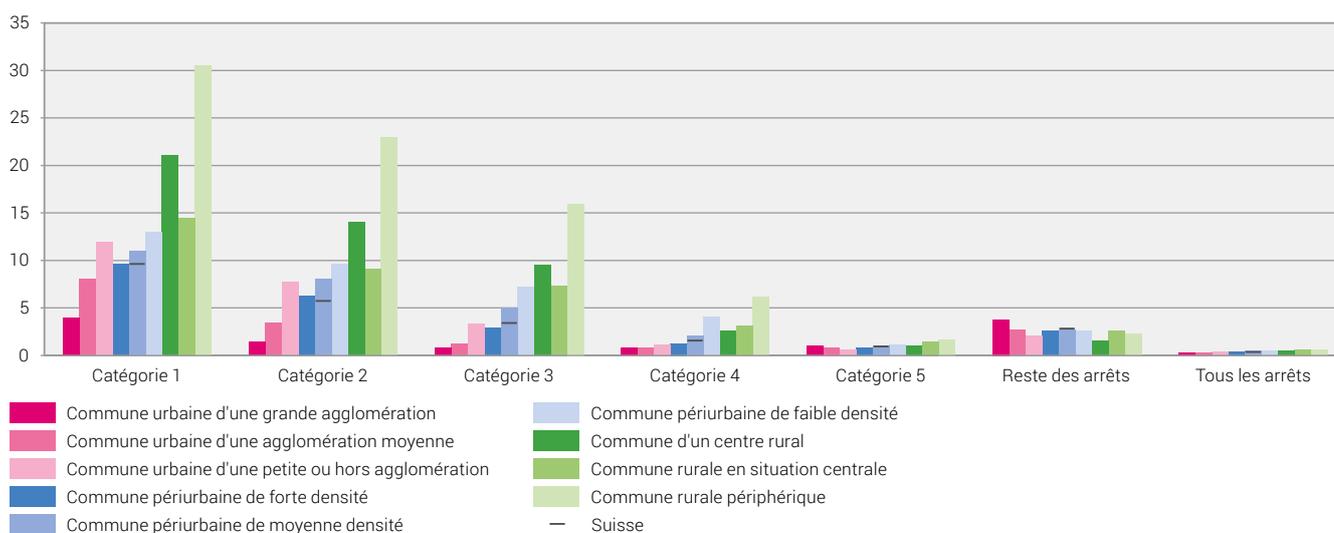
Dans le graphique G7, les catégories 1 et 2 ainsi que 3 et 4 ont été agrégées afin de synthétiser l'information et de présenter les arrêts centraux et régionaux avec une cadence de desserte moyenne à haute.

Pour plus de détails: Office fédéral du développement territorial ARE (2011), Niveaux de qualité de desserte par les transports publics – Méthodologie de calcul ARE.

Distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics selon le type d'espace, en 2017

Calculée selon le réseau des routes et selon les catégories d'arrêts de transports publics¹, en km

G6



¹ La catégorie 1 représente les arrêts centraux à haute cadence. A mesure que la catégorie augmente, la cadence diminue et le mode de transport est plus régional.

50% de la population à 250 mètres au plus d'un arrêt de transports publics

A l'échelle Suisse, un peu moins de 50% de la population réside à 250 mètres au plus et environ 80% à 500 mètres au plus d'un arrêt de transports publics, tous types d'arrêts confondus (G7). Ces pourcentages élevés témoignent de la haute densité du réseau des transports publics sur le territoire.

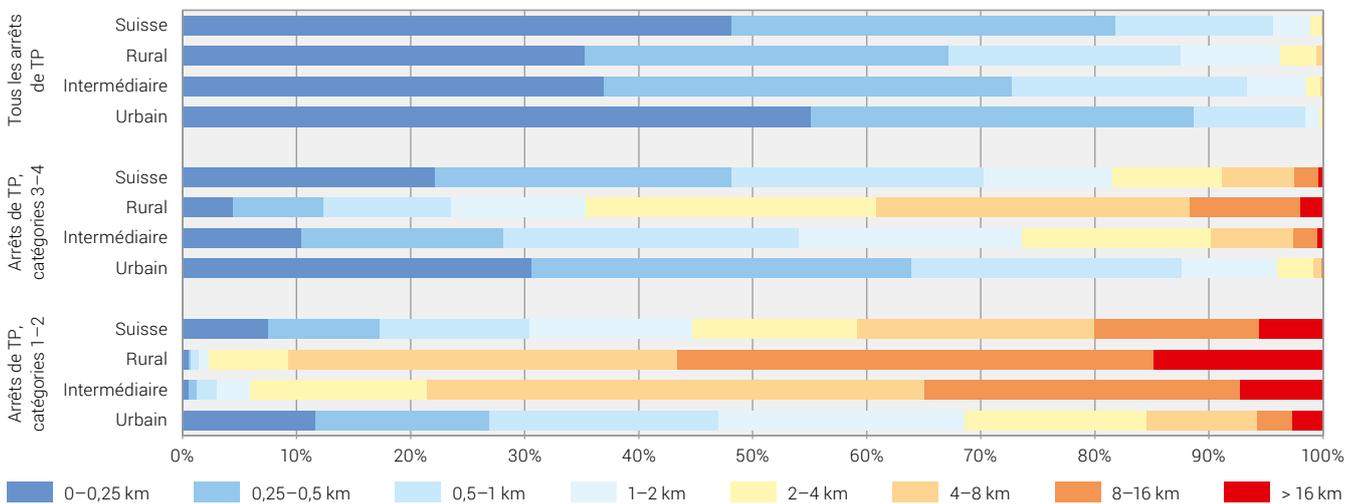
Ces valeurs moyennes suisses masquent toutefois des disparités régionales marquées. En effet, si 35% de la population des régions rurales et 37% de la population des régions intermédiaires habitent à 250 mètres au plus d'un arrêt de transports publics, cette part passe à 55% dans les régions urbaines. Cette différence est plus grande si l'on considère uniquement les arrêts des catégories 1 et 2, soit les arrêts centraux à haute et moyenne cadence: dans les régions rurales 1,5% de la population habitent à un kilomètre au plus de ces catégories d'arrêts de transports publics, 3% dans les régions intermédiaires. Cette part est par contre de près de 50% dans les régions urbaines.

Si l'on considère les catégories d'arrêts de transports publics 3 et 4 (arrêts régionaux ou locaux à cadence moyenne), ces disparités régionales diminuent de manière importante et ceci particulièrement dans les régions intermédiaires. La part de la population résidant à un kilomètre au plus d'un arrêt de transports publics des catégories 3 et 4 passe à 24% dans les régions rurales, à 54% dans les régions intermédiaires et à près de 90% dans les régions urbaines.

Accessibilité aux arrêts de transports publics (TP)¹, en 2017

Part de la population résidante selon les classes de distance²

G7



¹ La catégorie 1 représente les arrêts centraux à haute cadence. A mesure que la catégorie augmente, la cadence diminue et le mode de transport est plus régional.

² calculée selon le réseau des routes

Méthodologie

Font partie des services à la population, les commerces, services et infrastructures marchands et non marchands, publics et privés, auxquels la population recourt quotidiennement ou occasionnellement. L'accessibilité a été mesurée sur la base du réseau routier suisse. Les distances ont été calculées entre le centre de chaque hectare habité et l'établissement de service le plus proche. Elles ont ensuite été pondérées à l'aide de la population résidante. Pour des raisons méthodologiques, il n'a pas été tenu compte du réseau ferroviaire ni des liaisons hors du territoire national. Seul est considéré l'emplacement de l'établissement de services. L'attractivité ou d'autres facteurs de qualité de l'offre ne sont pas pris en compte, pas plus que son utilisation effective. Les services de livraison à domicile, les services en ligne ou téléphoniques, de même que les opérations bancaires et les démarches administratives, écrites ou électroniques, ne font pas non plus l'objet de l'étude. À noter que de tels services gagnent en importance.

Bases de données

Les bases de données suivantes sont utilisées pour produire la statistique des services à la population:

Services: OFS – Statistique structurelle des entreprises STATENT 2015; cette statistique est structurée selon la nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008), les établissements étant codés selon leur activité principale. L'univers de la STATENT correspond aux entreprises soumises à une cotisation AVS obligatoire (salariés et indépendants dont le revenu annuel minimum se monte à 2300 francs). Certains prestataires, en particulier dans le domaine culturel (p. ex. musées, bibliothèques), n'atteignent pas cette limite et ne sont par conséquent pas pris en compte. Les activités accessoires ne sont également pas considérées, par exemple les services de la Poste offerts dans un magasin d'alimentation. Des divergences par rapport à d'autres statistiques officielles ne sont ainsi pas exclues.

Codes NOGA des services pris en compte:

- Alimentation: magasins d'alimentation 471101 à 471105, 471901, 471902, 472100 à 472902 (sans les commerces de tabac 472600); boulangeries, tea-rooms 472401, 472402
- Restaurants, cafés: 561001, 561002, 563001, 551001
- Service public: administration publique 841100; ordre public, sécurité 842400; poste (service universel) 531000
- Santé: cabinets médicaux 862100, 862200; cabinets dentaires 862300; hôpitaux pour soins généraux 861001 (dans cette analyse, nous nous concentrons sur les soins de base auxquels a recours la majorité de la population); foyers et EMS 873001 et 871000; pharmacies 477300
- Garages, stations d'essence: 452001, 452002, 454000, 473000
- Banques: 641902 à 641905, 641911, 641912

- Formation: écoles de la scolarité obligatoire 851000 à 853101; écoles du degré secondaire II 853102 à 853200; institutions de formation du degré tertiaire 854201 à 854203 (cet agrégat peut contenir d'autres unités que les institutions elles-mêmes)
- Loisirs, culture: librairies 476100; kiosques 476201; cinémas 591400; bibliothèques 910100; musées et sites historiques 910200, 910300; salles de concert, théâtres 900400; fitness, installations sportives 931100, 931200, 931300
- Coiffeurs: 960201

Les données de la STATENT des codes NOGA 591400 (cinémas) et 861001 (hôpitaux pour soins généraux) ont été adaptées aux besoins de l'analyse sur les services à la population.

Population: OFS – Statistique de la population et des ménages STATPOP 2015

Arrêts de transports publics: ARE – Niveaux de qualité de desserte par les transports publics; opentransportdata.swiss – Horaire 2017 (GTFS)

Réseau des routes: Swisstopo – Modèle topographique du paysage (swissTLM^{3D})

Informations sur Internet: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Analyses territoriales → Services à la population

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Barbara Jeanneret, OFS, tél. 058 463 62 91
Rédaction:	Lucas Meylan, OFS; Barbara Jeanneret, OFS
Contenu:	Lucas Meylan, OFS; Barbara Jeanneret, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	21 Développement durable et disparités régionales internationales
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	section DIAM, Prepress/Print
Cartes:	section DIAM, ThemaKart
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2018 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1591-1800